

## Communiqué de presse

Au vu - de l'obligation légale d'utiliser le nouveau formulaire de prescription d'un examen d'imagerie médicale depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013,

- des mentions obligatoires du formulaire mais pas de la mise en page,
- de la non concertation avec les médecins prescripteurs (MG, MS) lors de l'élaboration de ce formulaire, rendant celui-ci non adapté pour la pratique quotidienne,
- des communiqués de MG Action et du FAG,

nous demandons à tous les médecins de s'y conformer mais de ne remplir que les rubriques pertinentes (identification du patient, informations cliniques pertinentes, explication de la demande de diagnostic, examen(s) proposé(s), cachet du médecin prescripteur).

Quant aux mentions :

- informations supplémentaires pertinentes, comme allergie et IR: ces mentions sont vagues et n'ont aucun sens clinique (allergie à quoi ? IR à partir de quelle valeur de MDRD ? quid pour les plus de 75 ans ?)

- examen(s) proposé(s) précédent(s) relatif(s) à la demande de diagnostic : Il appartient aux services de radiologie de répondre à cette rubrique vu la centralisation des données et la mise sur pied du RSW auquel la majorité des hôpitaux liégeois ont adhéré. A eux de s'entendre et de les mettre à disposition entre institutions hospitalières. De plus, cela permettrait, lors de rédaction du rapport, d'y mettre la totalité de mSv reçue par le patient. Ces données devraient le suivre durant toute son existence.

Pour nous prescripteurs, la réponse est ?

Une grande partie de la surconsommation ou des doublons en imagerie médicale trouve son origine dans la compétition agressive entre institutions hospitalières (= entreprises).

Ne soyons pas naïfs : la radiologie est la poule aux œufs d'or pour chaque institution. Les médecins n'ont parfois pas d'autres choix que de devoir surconsommer pour chaque appareil mis à leur disposition... .



Pour la FLAMG asbl

Dr Johan Sterkendries

Président FLAMG